

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL D'ASQUES

Du 7 juillet 2016

La séance est ouverte à 18 h40 par Monsieur le Maire. Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de Mme Nicole Darolle, ayant donné pouvoir à J. Mora et Mr Allain Sebille. Le quorum étant atteint, Mme Murielle Darcos est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Modification de la demande de subvention DETR (Place du Mascaret)
- Tarif des repas de la cantine pour la rentrée 2016 -2017
- Délibération modificative comptable n°1
- Délibération voyage scolaire
- Délibération AP /CP (programmation des travaux « Place du Mascaret »)
- Rentrée de la nouvelle Commune Val de Virvée au SIE du Fronsadais
- Demande de subvention DETR 2017
- Demande de subvention Réserve Parlementaire 2017

Questions diverses :

- Projet de la bibliothèque
- Point sur les travaux FDAEC 2016
- Divers

Modification de la demande de subvention DETR 2016

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de son entretien avec Monsieur le Sous Préfet, concernant le dossier du réaménagement de la « Place du Mascaret ».

Mr le Maire demande l'accord du conseil pour modifier la délibération n°01-2016. Le montant éligible pour bénéficier d'une subvention est de 55 950 € HT.

Le conseil accepte à l'unanimité la modification et autorise Mr le Maire à demander une subvention de 35 % au titre de la DETR 2016.

Délibération n°13-2016 DEL

Délibération modificative comptable n°1

Mr Christophe Henry présente au Conseil Municipal les modifications à apporter au Budget 2016, section fonctionnement et investissement.

- Amortissement : les investissements au compte 204 doivent obligatoirement faire l'objet d'amortissement. L'assemblée peut fixer un seuil unitaire au deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en 1 an (cf.art.1 du décret n° 96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L2321-2 du CGCT).

Il s'agit de la dotation d'un montant de 800 € en 2015 pour l'instruction ADS au Pôle Territorial du Libournais (compétence transférée par délibération du 24/6/2015). Il est proposé au Conseil municipal de fixer la durée à 1 an, vu le montant peu élevé.

Les écritures seront donc : mandat au 6811 chapitre 042 pour 800 € et titre 280411 chapitre 042 pour 800 €.

- Frais d'études Soliha : les travaux de rénovation du logement de l'école sont prévus en 2017. Cependant des frais d'honoraires sont à prévoir en 2016, ils s'élèvent à 8 030 € TTC. Ils seront imputés au compte 2131 en augmentation et au compte 2152 en diminution.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°14-2016 DEL

Voyage Scolaire

Mme Murielle Darcos fait part au Conseil Municipal du projet « Voyage Scolaire » à la rentrée 2016, pour les deux classes primaires d'Asques.

Il est demandé une participation de 629 € à la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la participation de 629 € qui sera versée au budget SIRP.

Délibération n°15-2016 DEL

Délibération AP /CP (programmation des travaux « Place du Mascaret »)

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du CGCT et du code des juridictions financières.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.

- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir pour 2016 les autorisations de programme et crédits de paiement

(AP/CP) suivantes :

Désignation AP	Montant AP TTC	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Place du Mascaret	130 000	72 800	28 600	28 600
Murets Place Mascaret	19 900	6 633	6 633	6 633
Eclairage public	15 800	3 000	6 400	6 400

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et l'autofinancement sur 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.
- autorise Mr le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2016 indiqués dans le tableau ci-dessus

Délibération n°16-2016 DEL

Tarif des repas de la cantine pour la rentrée prochaine

Mme Darcos Murielle rappelle que les tarifs de la cantine étaient à 2.30 € pour les enfants et de 4.60 € pour les adultes. Elle propose une augmentation pour la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas pour les usagers du restaurant scolaire d'Asques à 2.35 € pour les enfants et à 4.70 € pour les adultes, à partir 1^{er} septembre 2016.

Délibération n°12-2016 DEL

Rentrée de la nouvelle Commune « Val de Virvée » au SIE du Fronsadais

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'extrait de délibération du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Fronsadais, en date du 4 avril 2016, concernant l'adhésion de la nouvelle Commune « Val de Virvée ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le retrait des Communes de Salignac et Aubie et Espessas du SIE
- Accepte l'adhésion de Val de Virvée pour la totalité de son périmètre, comprenant notamment le secteur de Saint Antoine au SIE du Fronsadais.

Délibération n°17-2016 DEL

Demandes de subventions DETR 2017 et Réserve Parlementaire 2017

Mr le Maire expose le projet de rénovation énergétique du logement 85 Rue de l'école, dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 100 573 € HT et 14 300 € HT de frais d'honoraires (TVA à 20 %). Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la DETR de l'exercice 2017.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût global des travaux : 100 573 € HT soit 120 687.60 € TTC

- Au titre de la DETR 2017 à 35 % du coût global HT	35 200 €
- Conseil Régional	11 700 €
- Conseil Départemental	15 000 €
- Réserves Parlementaires	10 000 €
- Autofinancement	28 673 €

Le conseil accepte à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2017 et la demande de subvention « Réserve Parlementaire 2017 »

Délibérations n°19-2016 DEL et 20-2016 DEL

Demande de subvention Conseil Départemental

Mr le Maire informe le Conseil qu'une demande est en cours auprès du Conseil Départemental, service « Environnement », pour l'étude et le devis présentés, concernant le projet d'aménagement paysager de la place du Mascaret pour un montant de 108 280 € HT. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement paysager de la place du Mascaret dès qu'une solution nous aura été proposée.

Questions diverses :

- Projet bibliothèque : Mr le Maire présente le plan de la future bibliothèque, qui deviendra « médiathèque ». La commission Bibliothèque doit se réunir avec Mme Marinette Verner.
- Travaux FDAEC : les travaux ont en partie été réalisés, reste les menuiseries de l'entrée de la Mairie et les panneaux de signalisation.
- Mr José Dauchy informe le Conseil qu'un recensement des cours d'eau et des fossés va avoir lieu très prochainement. Il conseille d'être vigilants quant à leur future dénomination. Cela aura une incidence sur l'entretien.
- Mme Sylvie Chaniolleau signale qu'un bateau de pêche est resté au Ponton. Mr le Maire informe que la personne s'est également inscrite pour la saison plaisance car il restait une place.
- La manifestation « La Blabla » aura lieu le 25 septembre. Elle est organisée par la bibliothèque en partenariat avec les associations de la Commune. Le thème sera : « le portrait du village hier, aujourd'hui et demain ».
- Salle des Fêtes : il faut réparer la climatisation, la grille extérieure et remplacer le robinet de la cuisine.
- Le Conseil adresse ses remerciements à l'Association Asques Nautique pour le nettoyage de la berge.

- Mr le Maire informe le Conseil qu'il a assisté à une réunion concernant la circulation des bateaux fluviaux. Ces derniers dégradent les berges de la Dordogne sur tout le canton du Fronsadais. Etaient présents Mr le Sous-Préfet de Libourne, le Responsable du centre instructeur de la sécurité fluviale DDT 31, EPIDOR, le responsable de la Capitainerie et Mr le Président de la station de pilotage. Il est convenu qu'une réglementation va être prise et que la vitesse sera contrôlée par un organisme « administratif ». Un compte rendu nous sera transmis ultérieurement.

La séance est levée à 20 h 30